



Mars 2025

Vivre à Bétheniville



Sommaire

Édito, État Civil et Compte-rendu du 16/12/24	page 2
Compte-rendu du 17/01/25	page 3
Comptes-rendus du 05 et 28/02/25	page 7
Actualités	page 10
Vie associative	page 11
Retour en images	page 13
Informations diverses	page 19
Agenda	page 20

Actualités

« Nouvelle table de ping-pong »



Vie associative

« Sainte Barbe »



Retour en images

« Mercredis Récréatifs et Équip'Âge »



Édito

Le printemps pointe doucement le bout de son nez, et avec lui, l'envie de se retrouver autour d'événements conviviaux et fédérateurs.

Dans ce bulletin, vous découvrirez les dernières actualités, dont l'installation d'une nouvelle table de ping-pong, une belle initiative pour favoriser les loisirs en plein air et renforcer le lien social. Nous mettons également en lumière l'engagement de nos associations, notamment avec la Sainte Barbe, un moment fort pour nos pompiers volontaires qui veillent sur nous au quotidien et le retour en images du poignant hommage à Laurent Guénard.

Les prochaines semaines s'annoncent riches en événements : brocante, tournois sportifs, concours de pétanque... Il y en aura pour tous les goûts ! Ces animations sont le fruit du travail et de l'implication des bénévoles et associations, que nous remercions chaleureusement. Ne manquez pas non plus les événements à la bibliothèque, notamment dans le cadre du festival d'astronomie organisé par la Bibliothèque Départementale de la Marne.

Enfin, nous vous invitons à rester informés des actualités communales grâce à l'application PanneauPocket, un outil simple et efficace pour recevoir en temps réel les informations de la mairie.
Bonne lecture !

Prochain Vivre à Bétheniville en mai.

Vivre à Bétheniville

Bulletin d'informations de la commune de Bétheniville

Rédaction

Commission Communication de la commune de Bétheniville

Président

Emmanuel Chonion

Membres et rédacteurs

Isabelle Boucksom

Frédéric Charton

Laure Huet

Jérôme Jorda

Mise en page

Sonia Corpart

Nous contacter

communication@mairie-betheniville.fr

Un grand merci à Michel Lombard pour ses magnifiques photos et son aide précieuse, ainsi qu'à tous ceux qui contribuent en rédigeant des articles.

Etat Civil

Naissances - Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

NOËL DORLÉANS April, Corinne, Eléna/BEZANNES (51)
21 janvier 2025

RADERMACKER Jules, Frédéric, Régis/BEZANNES (51)
1er février 2025

GEORGE Oscar, Christian, Patrick /BEZANNES (51) le 28 mars 2025

Décès - Avec nos sincères condoléances

GUÉNARD Laurent, Manuel, le 12 février 2025

BOILEAU Thérèse, Marcelle veuve HANNEQUIN, le 25 février 2025

Version condensée des comptes-rendus

Si vous souhaitez plus de détails, les comptes-rendus complets sont accessibles en mairie ou sur le site web de la mairie : <http://mairie-betheniville.fr/comptes-rendus-conseils-municipaux>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Présents : Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, M. Emmanuel CHONION, Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI et M. Arnaud DESSERTENNE.

Absents : M. Jean-Jacques GOUAULT représenté par M. Luc APPERT, M. Franck COPITET représenté par Mme Marianne LECOMTE, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, Mme Nataly MATHE représentée par M. Emmanuel CHONION, M. Maxime FRANCOIS représenté par M. Frédéric CHARTON.

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Mme Marianne LECOMTE, 1^{ère} Adjointe au Maire de Bétheniville.

Délibération N°59 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2024 Validation.

Délibération N°60 – Décision sur la poursuite de la vente de parcelles cadastrées AE 61-a, 62-a, 63-a et 80 -a pour 14 539 m² sise le Lohan à la SCI du Pont Moret

La Commune de Bétheniville cède un terrain de 14 539 m² (parcelles AE 61-a, 62-a, 63-a et 80-a) au prix de 363 475 euros à la SCI DU PONT MORET, représentée par Monsieur Christian RAGOT. Cette vente est soumise à des conditions particulières et suspensives :

1. Engagement d'ouvrir un point de vente alimentaire avant le 31 décembre 2026, sous peine de pénalités de 100 €/jour à partir du 2 janvier 2027.
2. Renonciation à une clause restrictive interdisant l'implantation d'un point de vente alimentaire.
3. Obligation de rétrocession du terrain à la Commune si les travaux ne débutent pas avant le 31 décembre 2025, avec remboursement du prix d'achat et pénalité de 10 %.
4. Dépôt du permis de construire avant le 31 janvier 2025, avec validation avant le 31 juillet 2025.

Le Conseil Municipal autorise la vente sous ces conditions, exige un engagement écrit de Monsieur RAGOT et mandate Madame Marianne LECOMTE pour finaliser l'acte.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2025

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUËLLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, M. Emmanuel CHONION, Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI et M. Maxime FRANÇOIS

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, Mme Nataly MATHE représentée par M. Emmanuel CHONION, M. Arnaud DESSERTENNE représenté par Mme Marianne LECOMTE

Délibération N°01 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024 Validation

Délibération N°02 – Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2025

Contexte :

Avant l'adoption du budget primitif 2025, il est nécessaire de réaliser certaines dépenses urgentes.

Dépenses concernées :

- Numérisation des actes d'état civil (JVS MAIRISTEM – 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRÉ)
- Logiciel antivirus Bitdefender pour les ordinateurs de la mairie (REA-PC – 08300 RETHEL)

Cadre légal :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, sous certaines conditions.

Décision du Conseil Municipal :

- Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater ces dépenses.
- Montant total des dépenses : 2 109,36 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Délibération N°03 – Acceptation du fonds de concours de la CUGR : Fonds de soutien aux investissements communaux pour l'opération « Aménagement d'une salle d'archives municipales dans un souci de conservation du patrimoine communal et dans un souci d'économies d'énergie dans le grenier de la mairie »

1. Fonds de concours pour l'aménagement d'une salle d'archives :

La Commune de Bétheniville a sollicité la CUGR pour un fonds de concours afin de financer l'aménagement d'une salle d'archives dans le grenier de la mairie, en vue de préserver le patrimoine communal et réaliser des économies d'énergie. La CUGR a attribué un montant de 13 534,70 euros pour ce projet.

Décision du Conseil Municipal :

- **Approbation** du fonds de concours de 13 534,70 euros.
- **Autorisation** donnée au Maire pour signer la convention de versement et tout document afférent.

2. Choix des rues à rénover pour 2026/2027 :

La Communauté Urbaine du Grand Reims a demandé à chaque commune membre de soumettre une liste de rues à rénover pour les années 2026 et 2027. Le Maire propose les rues suivantes :

- Rue des Chevaliers
- Rue du Bronze
- Rue de la Cochette
- Rue de Merlan (avec effacement des réseaux)

Décision du Conseil Municipal :

- **Approbation** de la liste des rues à rénover, dans l'ordre de priorité :

1. Rue des Chevaliers
2. Rue du Bronze
3. Rue de la Cochette
4. Rue de Merlan avec effacement de réseau

Les deux décisions ont été prises à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération N°05 – Demande de rénovation de la route de la Neuville à présenter sur le budget afférent aux voiries intercommunales de la CUGR

Le Maire informe que, par délibération N°10/2024, la commune a demandé à la CUGR de rénover la route de la Neuville, devenue accidentogène en raison de son mauvais état. En 2024, environ 200 mètres de cette route ont été rénovés, mais il reste encore 200 à 300 mètres à refaire. Le Maire souhaite que cette section soit ajoutée à la liste des voiries intercommunales à rénover dans le cadre du budget spécifique de la CUGR.

Décision du Conseil Municipal :

- Approbation du projet de rénovation.
- Autorisation donnée au Maire de proposer immédiatement la rénovation de la partie restante de la route à la CUGR.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération N°06 – Demande de subvention DETR 2025 concernant la sécurisation routière de la zone d'activités le Lohan

Le Maire présente le projet de sécurisation routière de la zone d'activités le Lohan, dont le coût prévisionnel est estimé à 72 800,00 € HT. Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	14 560.00 €	20
Région			
Département	Amendes de police	14 560.00 €	20
CU du Grand Reims		21 840.00 €	30
Auto-financement			
Fonds propres		21 840.00 €	30
Emprunt			
Total HT		72 800.00 €	

Échéancier du projet :

- Lancement de l'appel d'offres : septembre 2025
- Démarrage prévisionnel : novembre-décembre 2025
- Fin prévisionnelle : fin 2026

Décisions du Conseil Municipal :

- Approbation du projet de sécurisation routière estimé à 72 800,00 € HT
- Approbation du plan de financement
- Autorisation donnée au Maire pour solliciter la subvention DETR 2025 et d'autres subventions auprès des co-financeurs mentionnés.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

Délibération N°07 – Choix entreprise pour l'aménagement d'un nouveau columbarium

Lors du conseil municipal du 20 novembre 2024, il a été décidé d'aménager un nouveau columbarium au cimetière communal en raison du manque de places dans les deux columbariums existants. L'adjointe déléguée a sollicité des devis auprès de cinq entreprises, dont quatre ont répondu avec leurs propositions :

1. LA MAISON DES OBSEQUES (Reims) : 8 990,00 € HT (10 788 € TTC) pour 15 cases en granit noir d'Afrique.
2. SARL LA PROVIDENCE – PF CHAUDRON (Vouziers) : 6 854,17 € HT (8 225,00 € TTC) pour 15 cases en granit du Tarn.
3. ROC ECLERC (Reims) : 5 041,67 € HT (6 050,00 € TTC) pour 15 cases en granit du Tarn avec portes noires d'Afrique.
4. SAS YVETTE SCHLOESSER (Witry-les-Reims) : 7 125,00 € HT (8 550,00 € TTC) pour 15 cases en granit du Tarn avec portes noires.

Décision du Conseil Municipal :

- Approbation du devis de ROC ECLERC de Reims, proposant un devis à 5 041,67 € HT (6 050,00 € TTC) pour 15 cases en granit du Tarn avec portes noires d'Afrique.

Le nouveau columbarium sera installé de l'autre côté du jardin du souvenir, en symétrie avec l'existant.

Délibération N°08 – Choix entreprise pour l'aménagement d'un nouveau columbarium

La délibération n°7/2025 a permis de choisir l'entreprise qui aménagera un troisième columbarium au cimetière municipal de Bétheniville.

Mme Marianne Lecomte, première adjointe, rappelle que les prix des cases des columbariums ont été fixés par la délibération n°37 du 6 novembre 2009 et n'ont pas été modifiés depuis. Les tarifs actuels sont les suivants :

- 250 euros pour 30 ans
- 350 euros pour 50 ans

Elle souligne que le coût de l'aménagement des colombariums augmente et pèse sur le budget de la commune. Elle propose donc de réévaluer les tarifs en se basant sur ceux pratiqués par les communes voisines.

Décision du Conseil Municipal :

- Le tarif est fixé à 500 euros pour 30 ans à partir du 1er janvier 2025.

La décision a été prise à l'unanimité.

Délibération N°09 – Aide financière - Solidarité avec la population de Mayotte

La commune de Bétheniville, sensible aux conséquences humaines et matérielles du cyclone Chido à Mayotte, souhaite apporter son soutien à la population locale. Il est proposé de faire un don à la Protection civile pour soutenir les victimes.

Le Maire propose de verser 1 euro par habitant pour constituer un Fonds d'aide d'urgence. Avec une population de 1 308 habitants en 2024, le montant total de l'aide serait de 1 308 euros.

Décision du Conseil Municipal :

- Approbation du soutien à la population de Mayotte.
- Habilitation donnée au Maire pour signer les documents relatifs à cette aide.

La décision a été prise à la majorité.

Informations diverses

Le lotissement des Rives de l'Arnes

L'étude complémentaire pour vérifier le niveau de la nappe phréatique est terminée. Les résultats sont bons pour la commune. La vente des parcelles à AGENCIA va pouvoir se réaliser comme prévu fin mars 2025. La construction des maisons devrait bien se faire courant 2026.

Le Lohan et les cellules commerciales

En 2025, notre architecte va faire un bilan financier sur la zone d'activités pour la création de nos cellules commerciales. Ainsi, en 2026, on pourra faire une demande auprès de la CADC (Commission départementale d'aménagement commercial) car le seuil à partir duquel une autorisation d'exploiter est obligatoire est désormais de 1 000 m² (en dessous, pas besoin de demander l'autorisation).

M. le Maire annonce qu'il y a deux cuves à retirer dans la zone du Lohan.

Location à l'auto-école Craby conduite d'un local commercial

M. le Maire informe l'assemblée que l'auto-école Craby Conduite ne paie plus ses loyers commerciaux depuis septembre 2024, elle a donc 5 mois de retard à ce jour. Pour se faire régler, la commune est obligée de demander à la perception de faire une saisie sur compte.

Après un tour de table, les conseillers décident de demander conseil auprès de notre avocat pour le faire quitter les lieux.

La boulangerie de Bétheniville

M. le Maire signale aux conseillers que le propriétaire M. CARLIER est parti fin décembre sans prévenir personne ni la mairie, ni les habitants ni même son employée.

Une banderole au-dessus de la porte d'entrée a été mise courant janvier annonçant un changement de propriétaire. Après recherche, il se trouve que c'est la boulangerie rose de Pontfaverger qui a racheté le fonds de commerce. Ce sera l'épouse (pâtissière) qui viendrait à Bétheniville, il prendrait un boulanger, un apprenti et garderait l'employée actuelle.

Des travaux de rénovation et de nettoyage sont en cours. Si tout avance bien, la boulangerie ouvrira fin janvier ou début février 2025

L'antenne SFR

M. le Maire explique que des études techniques sont en cours pour savoir si l'antenne peut s'installer à PONTFAVERGER.

La caserne des Sapeurs-Pompiers

Le maire a vérifié si les conseillers avaient lu le dernier bulletin municipal de Pontfaverger, qui présentait une délibération concernant la proposition d'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers. Il a expliqué que la mairie de Bétheniville allait signer une convention avec le SDIS pour transférer le corps intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims au SDIS, incluant le personnel et les bâtiments de Bétheniville.

Les frais de charges locatives, comme l'eau et l'électricité, seront pris en charge par la commune et remboursés par le SDIS, tandis que les réparations et les travaux de gros entretien seront à la charge du SDIS après la signature de la convention. Actuellement, les bâtiments transférés sont ceux situés rue de la Chapelle, mais la commune travaille depuis longtemps avec le Grand Reims et le Département pour implanter une nouvelle caserne dans la zone du Lohan.

Le conseil municipal de Pontfaverger souligne que de nombreuses interventions des pompiers se déroulent sur leur commune, mais omet de mentionner qu'il ne reste plus qu'un seul pompier volontaire résident sur Pontfaverger, la majorité étant domiciliée à Bétheniville.

Piste de BMX

Lors de la réunion du conseil du 20 novembre 2025, M. Frédéric CHARTON a indiqué que la piste de BMX est entretenue régulièrement depuis un an, mais ce n'était pas le cas auparavant. M. le Maire a proposé de reporter les travaux sur les volets de la mairie pour allouer le budget nécessaire à la remise en état de la piste. Trois devis ont été reçus pour les travaux : de la SA RICHARD, COTRET TP et ALTERA TP. Après examen des offres, M. le Maire a demandé à M. CHARTON de solliciter un nouveau devis de la SA RICHARD, qui avait proposé une épaisseur de 7 cm au lieu des 10 cm souhaités.

Travaux dans la salle des fêtes

Les agents municipaux ont repeint l'entrée de la salle des fêtes en bleu (auparavant rouge) et les portes, remplacé les plafonniers des toilettes et de l'entrée par des LEDs, et ajouté une plaque inox en bas des portes. Seul l'abri-fumeurs reste à installer. M. le Maire souligne que la scène est trop petite pour les animations et propose de créer un plancher fixe à l'arrière et de raccrocher le modulaire afin de limiter le coût de l'extension.

Achat d'un chemin AF

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le chemin AF situé parallèlement à la route départementale 980 (entre la Départementale et notre zone le Lohan) doit être repris par la commune pour 2 euros le mètre carré. Le géomètre qui a borné nos terrains de la zone fera le bornage du chemin AF car il n'y a que 2 plots à mettre. Le rachat de ce chemin est une des conditions obligatoires pour la vente du terrain à la SCI du Pont Moret.

Départ en retraite d'un agent technique : M. Francis BARTHELEMY

Il sera en retraite au 1^{er} septembre 2025 mais avec les jours placés sur son compte épargne temps et les jours de congés de 2025, il partira plus tôt.

Son poste ne sera pas à pourvoir car la commune a déjà formé deux jeunes du village : M. Quentin MINEAU et M. Mathieu DEBROSSE.

Zone sportive le Gros Buisson

M. le Maire observe qu'il n'y a pas de zone de fraîcheur quand il fait très chaud, rien pour s'abriter. M. le Maire propose de créer des îlots de fraîcheur faits avec des pergolas et des chèvrefeuilles. Les employés communaux sont partants pour créer ces aménagements. Il faut en faire au moins deux ou trois.

Demande du Département sur le photovoltaïque

M. le Maire interroge les conseillers sur la lecture du document cadre concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol dans les espaces agricoles, naturels et forestiers. Ce document s'inscrit dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 et du décret du 8 avril 2024 sur l'agrivoltaïsme. La Chambre d'agriculture de la Marne a identifié des terrains potentiels dans chaque commune, dont Bétheniville, où trois parcelles ont été retenues : AD 21 (7447 m²), AD 22 (4183 m²) et AD 23 (9888 m²).

Les propriétaires sont l'Association foncière, M. Jean OUDIN et M. Nicolas RANNOU. Ce dernier envisage de construire un hangar avec des panneaux photovoltaïques. La commune donne un avis favorable sous réserve de conserver l'aire de stockage de betteraves.

Projet d'aménagement des archives dans le grenier de la Mairie 2024

M. Luc APPERT présente le dossier qui comporte trois lots : électricité, toiture et plaquiste-isolation, avec au moins trois devis demandés par lot.

- **Lot électricité** : Deux devis reçus

DIM ÉLECTRICITÉ (SELLES) : 6 859,84 € HT

OCG (PONTFAVERGER) : 3 594,45 € HT (retenu)

- **Lot plaquiste-isolation** : Trois devis reçus

SP PRO (BÉTHENIVILLE) : 25 770,90 € HT

Francis FABRY SAS (BÉTHENIVILLE) : 22 011,56 € HT (retenu)

3 L RENOVATION : 25 822,56 € HT

Les entreprises retenues doivent être informées que les travaux doivent impérativement être réalisés au 1^{er} trimestre 2025, sans avenant complémentaire.

- **Lot toiture** : Trois devis reçus

SARL AUBRIET (JUNIVILLE) : 3 750,00 € HT

JÉRÉMY PRUDHOMME (LA NEUVILLE) : 2 088,00 € HT (devis incomplet)

MGM ARTISANS ASSOCIÉS (AUSSONCE) : 2 074,05 € HT (retenu)

La société MGM ARTISANS ASSOCIÉS a été sélectionnée et doit commencer les travaux en janvier 2025.

Voiries de Grand Reims

M. le Maire passe aux conseillers les histogrammes qu'il a réalisés concernant les dépenses engagées par le Grand Reims pour les communes du pôle.

Bétheniville reste dans les derniers en termes de dépenses de voiries.

Commission Arbre de Noël

Mme Gina BUCHE remercie l'équipe de la commission pour son travail. La distribution des chocolats de Noël à l'école avec le Père Noël a eu lieu le dernier vendredi de classe en décembre. Les colis pour les plus de 70 ans du village ont également été distribués, mais certains bénéficiaires ont regretté l'absence de plats cuisinés, ce qui sera à revoir pour 2025. Elle déplore aussi la destruction des décorations et du sapin au giratoire côté Pontfaverger suite à un accident de la circulation.

M. le Maire annonce le décès de Mme Corinne RENNEVILLE, membre de la commission fleurs depuis des années. N'ayant pas pu envoyer de fleurs pour son décès, la commune a décidé de planter un rosier rouge entouré de violettes sur le massif qu'elle entretenait devant sa maison, rue du Neuf Bourg, en son hommage.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2025

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Marianne LECOMTE, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUPELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, Mme Odile LOMBARD, M. Emmanuel CHONION, Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI, M. Maxime FRANÇOIS, Mme Nataly MATHE et M. Arnaud DESSERTENNE

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE

Délibération N°10 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2025 - Validation

Délibération N°11 – Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2025

Lors de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder, dans les plus brefs délais et avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, aux dépenses suivantes :

- Facture de l'entreprise ETPG MOREIRA (POMACLE - 51110) pour la rénovation de la piste de BMX située dans la zone sportive du Gros Buisson.
- Facture de l'entreprise MGM ARTISANS ASSOCIÉS (08310) pour le lot "RÉFECTION TOITURE" dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une salle d'archives municipales, visant à assurer la conservation du patrimoine communal et à réaliser des économies d'énergie dans le grenier de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur approbation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits liés au remboursement de la dette.

Décision du Conseil Municipal : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes susmentionnées pour un montant total de 10 318,86 euros.
- de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2025 lors de son adoption.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

Présents : M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Luc APPERT, Mme Annie LE MOUPELLIC, Mme Isabelle BOUCKSOM, M. Emmanuel CHONION, Mme Gina BUCHE, M. Frédéric CHARTON, M. Jean-Pierre PALADINI, Mme Nataly MATHE.

Absents : M. Franck COPITET représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Georgina COPITET représentée par Mme Gina BUCHE, Mme Odile LOMBARD représentée par M. Luc APPERT, M. Maxime FRANÇOIS représenté par M. Frédéric CHARTON, M. Arnaud DESSERTENNE représenté par M. Jean-Pierre PALADINI.
Mme Marianne LECOMTE représentée par Mme Annie LE MOUPELLIC.

Délibération N°12 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 février 2025 - Validation

Délibération N°13 – Résiliation de la mise à disposition au profit de la CUGR de deux bâtiments situés rue de la chapelle pour les Sapeurs-Pompiers

Depuis le 1er janvier 2017, les services d'incendie communaux sont gérés par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR). Le 2 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition de deux bâtiments communaux situés rue de la Chapelle pour y regrouper les centres de secours. Une convention a été signée le 30 juillet 2021 pour une surface totale de 334 m².

À compter du 1er janvier 2025, les corps communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers seront intégrés au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Afin de formaliser ce changement, il est nécessaire de résilier la convention avec la CUGR et d'établir une nouvelle convention avec le SDIS.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'autorisation donnée au Maire de signer l'avenant de résiliation de la convention avec la CUGR.

Délibération N°14 – Mise à disposition au profit du SDIS de deux biens immobiliers situés rue de la chapelle pour les Sapeurs-Pompiers

À compter du 1er janvier 2025, les corps communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers seront intégrés au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

La commune de Bétheniville doit signer une convention de mise à disposition de deux bâtiments situés rue de la Chapelle (cadastrés AB N°231 et N°232, 334 m²), auparavant mis à disposition de la Communauté Urbaine du Grand Reims, afin d'y accueillir les services de secours.

Cette convention précisera les droits et obligations de chaque partie.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que les documents afférents.

Délibération N°15 – Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments de 10 h hebdomadaires

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (10h/35h) à compter du 5 avril 2025. Il précise que ce poste est destiné à l'entretien des bâtiments communaux et pourra être occupé par un fonctionnaire ou, à défaut, un agent contractuel de droit public. Aucun diplôme ni expérience n'est requis. La nécessité de ce recrutement découle de la mise en disponibilité de l'actuelle titulaire du poste. L'agent recruté devra faire preuve de flexibilité en raison des horaires variables liés au nettoyage de la salle des fêtes.

Délibération N°16 - Entérinement du devis de la Société Francis Fabry SAS de HEUTREGIVILLE pour le lot aménagement intérieur et ossature pour la création d'une salle d'archives

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le choix de l'entreprise Francis Fabry SAS de Heutréguville pour le lot aménagement intérieur et ossature du projet de salle d'archives municipales, pour un montant de 22 011,56 € HT (soit 26 413,87 € TTC). Il autorise également le Maire à verser un acompte de 20 %, soit 4 402,32 € HT (5 262,77 € TTC), à la livraison des matériaux.

Délibération N°17 - Autorisation N°3 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses urgentes avant le vote du budget primitif 2025, pour un total de 8 270,00 €, incluant :

- 4 402,32 € HT (5 282,77 € TTC) pour l'acompte à l'entreprise Francis Fabry SAS (aménagement intérieur et ossature de la salle d'archives).
- 2 489,00 € HT (2 986,80 € TTC) pour la réinformatisation de la bibliothèque (licence, serveur, paramétrage, formation, maintenance et hébergement) auprès de C3RB.

De plus, afin de réaliser l'aménagement de la zone d'activités du Lohan, la commune doit acquérir le Chemin d'exploitation N°24 (7a25ca) appartenant à l'Association Foncière de Bétheniville, au prix de 2 €/m². Un bornage est prévu le 5 mars par le cabinet DUYME VITENET RENFER de Reims.

Délibération N°18 - Acquisition d'un chemin de l'Association Foncière de Bétheniville

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à proposer l'acquisition d'un chemin de 725 m² pour un montant de 1 450 euros (2 €/m²). Il est également chargé de signer les actes relatifs à cette transaction, dont les frais seront à la charge de la Commune.

Délibération N°19 - Délibération d'adhésion à la mission de retraite à façon proposée par le CDG 51

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à la mission de « retraite à façon » du CDG 51, permettant un accompagnement personnalisé en matière de retraite et d'invalidité des agents. L'adhésion est gratuite, avec un coût d'instruction des dossiers fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion. Le Maire est autorisé à signer la convention et les actes afférents.

Délibération N°20 - Autorisation signature avenant à la convention tripartite entre la commune de BETHE-NIVILLE, Agencia et la CUGR pour la rétrocession des réseaux du futur lotissement

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à signer un avenant à la convention tripartite avec la CUGR et la Société Agencia pour la rétrocession des réseaux du futur lotissement des Rives de l'Arnes.

Par ailleurs, le projet de lotissement a évolué, passant de 30 à 35 lots, nécessitant un modificatif du permis d'aménager. De nouvelles exigences de la DDT, notamment une étude hydraulique et un sondage géotechnique, entraînent un retard de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans remettre en cause la réalisation du projet.

Informations diverses

Zone le Lohan

Le Maire a informé le Directeur de la SCI du Pont Moret de la nécessité de retirer les cuves de fuel présentes sur la zone dès qu'une société sera mandatée. Par ailleurs, à la demande de la SCI, un comptage des véhicules sur la D 980 à l'entrée du village sera réalisé, avec une mise en place prévue autour du 17 mars 2025 en coordination avec le Département.

Antenne SFR

Le service instructeur du Grand Reims avait initialement donné un avis favorable à la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne SFR rue de la Gare. Cependant, la commune a refusé l'antenne, estimant qu'elle ne pouvait pas l'approuver tant qu'elle n'avait pas reçu les résultats des études techniques demandées par SFR à la commune de Pontfaverger.

Auto-école CRABY CONDUITE

En août 2024, le Maire a demandé l'intervention de l'avocat de la commune en raison des retards répétés dans le paiement des loyers par l'auto-école CRABY CONDUITE. Une proposition de départ anticipé avant la fin de la période triennale, contre une indemnité de 10 000 euros, a été faite à l'auto-école. Cependant, M. Mathieu CRABS, co-gérant de l'auto-école, a refusé cette indemnité et a confirmé que l'auto-école resterait locataire jusqu'en septembre 2026. Depuis, aucun loyer n'a été payé, accumulant six mois de loyers impayés. La commune a donc confié l'affaire à son avocat et a demandé à la Trésorerie de lancer une procédure de mise en demeure.

Le recours administratif en annulation de Pontfaverger contre une de nos délibérations

Le Maire annonce que l'avocat de la commune a proposé de répondre au mémoire de la partie adverse. Après lecture de la réponse préparée, les conseillers sont d'accord pour apporter des modifications importantes, notamment en précisant que la zone du Lohan a toujours été destinée à l'aménagement d'une zone commerciale, comme l'indiquaient les prévisions des réseaux (électricité, assainissement, etc.) lors de la création du giratoire et de l'approbation du permis de construire de l'Intermarché en 2010.

Courrier de M. le Maire de Pontfaverger

M. Jean-Jacques GOUAULT informe les conseillers qu'un courrier du maire de Pontfaverger a été adressé aux communes du pôle des Rives de la Suipe, demandant une aide financière pour les associations de sa commune, car près de la moitié de leurs adhérents sont domiciliés en dehors de Pontfaverger. Après lecture, les conseillers décident de ne pas répondre favorablement à cette demande. Cependant, si des demandes d'aide sont reçues de la part des associations pontfabriennes, la commune répondra par la négative, expliquant qu'elle subventionne ses propres associations en tenant compte des adhérents extérieurs sans distinction, contrairement à Pontfaverger. Cette décision de ne plus subventionner les associations extérieures, y compris celles de Pontfaverger, avait été prise par la commission des finances il y a deux ans, car Pontfaverger ne participait pas au financement des associations de la commune, même si elles comptaient des adhérents de Pontfaverger.

Commission des Finances

Le Maire rappelle que c'est la commission des finances qui examine les demandes de subventions. Les formulaires ont été envoyés aux associations communales les 19 et 20 février 2025, avec une date limite de réponse fixée au 15 mars. Après avoir vérifié les agendas des membres, la commission se réunira le 25 mars à 20h30.

Don de trois ordinateurs

M. le Maire signale que M. Didier RYSEN, ancien adjoint, a fait don de trois anciens ordinateurs à la bibliothèque municipale. Ils serviront aux adhérents.

M. le Maire et son conseil remercient M. Didier RYSEN pour cette donation.

Risques de cyberattaques

Le 31 janvier 2025, le Maire a reçu l'Adjudant Yannick DUPONCHEL, Référent cybersécurité du groupement de gendarmerie de la Marne, qui a réalisé un audit gratuit sur la protection des ordinateurs de la mairie. Suite à ce diagnostic, il a été recommandé d'apporter plusieurs améliorations, telles que l'achat d'un destructeur de documents, de disques durs, et la nomination d'un référent cybersécurité.

Eoliennes

Le Maire a rencontré un commercial de Total Energie et Powind pour discuter du développement de projets photovoltaïques ou éoliens. Il est envisagé d'installer 3 ou 4 éoliennes derrière celles déjà existantes, en bas du deuxième coupe-vent. Avant de prendre une décision, le Maire propose de rencontrer à nouveau les commerciaux et de réaliser une simulation pour évaluer l'impact visuel des éoliennes sur le paysage.

Lotissement le Clos Saint Jean

Le Maire rapporte qu'il a dû intervenir dans le lotissement du Clos Saint Jean, où un poids lourd, se rendant chez M. Ponsin, s'est égaré dans la rue du lotissement et a été coincé, ne pouvant pas faire demi-tour. Le conducteur, étranger et ne parlant pas français, n'a pas pris en compte les panneaux de signalisation. Les gendarmes ont également assisté à l'incident, et le poids lourd a été guidé en marche arrière pour redescendre.

La piste de BMX

M. Frédéric CHARTON présente les devis de quatre entreprises pour la remise en état de la piste :

- SAS RICHARD (Sault-les-Rethel) : 19 715 € HT (23 658 € TTC)
- ALTERA TP (Saint Léonard) : 19 620 € HT (23 544 € TTC)
- COTRET TP (Saint Martin l'Heureux) : Devis de 47 789 € TTC, 37 260 € TTC ou 29 256 € TTC
- EUROVIA (Reims) : Devis de 52 192,06 € TTC ou 39 597,58 € TTC

Les devis de COTRET TP et EUROVIA sont jugés trop chers. Les propositions de SAS RICHARD et ALTERA TP sont presque identiques. Après délibération, la société SAS RICHARD est retenue, car elle connaît déjà bien la piste ayant réalisé sa construction.

Décès de M. Laurent GUÉNARD

Le Maire annonce que M. Laurent GUÉNARD était membre de plusieurs associations municipales, notamment la pêche et la pétanque. Mme Isabelle BOUCKSOM précise son rôle actif dans l'organisation de l'association de pétanque, en s'occupant des terrains, des tombolas, et des barbecues. Le Maire propose de mettre une plaque en son honneur sur le terrain de pétanque, avec l'accord de sa famille. Mme Boucksom suggère que l'inauguration ait lieu lors du 1er concours de pétanque, le 29 mars à 11h30. La plaque portera l'inscription : "ESPACE PETANQUE Laurent GUÉNARD, 1963-2025". Elle souhaite également rédiger un poème hommage à diffuser dans le Vivre à Béthenville, et le Maire lui propose de le lire lors de l'inauguration.

Questions diverses :

M. Jean-Pierre PALADINI signale qu'une glissière doit être installée rue de Merlan.

Mme Isabelle BOUCKSOM propose de déplacer l'entrée du terrain de pétanque à l'emplacement de l'ancienne table de ping-pong.

Le Maire annonce que dans environ trois semaines, les agents techniques appliqueront de l'engrais sur les terrains de foot, autour des pistes de BMX et de roller, ainsi que dans le parc.

Actualités

Une nouvelle table de ping pong

Dans un souci d'amélioration des espaces de loisirs, les employés municipaux ont récemment installé une table de ping-pong dans l'aire de jeux de plein air de notre commune. Cet ajout, qui vient enrichir l'offre déjà variée de l'aire de jeux, vise à offrir aux enfants et aux familles un lieu de divertissement accessible à tous.



Auparavant, la table de ping-pong était située près de la piste de roller, ce qui la rendait moins accessible pour les usagers. Désormais, elle se trouve à proximité du Citypark, du rocher d'escalade, de l'araignée et de la balancelle, créant ainsi un véritable pôle d'attraction pour les jeunes et les familles. Les parents pourront également profiter de bancs installés à proximité, leur permettant d'accompagner et d'encourager leurs enfants tout en se relaxant.

L'aire de jeux bénéficie également d'une proximité avec le parcours de santé, offrant ainsi une belle opportunité pour allier activité physique et moments de convivialité. Les équipements, laissés en libre accès, sont mis à disposition de tous avec l'espoir qu'ils soient utilisés avec soin et respect, afin d'éviter toute dégradation.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de la municipalité visant à promouvoir le bien-être et le lien social au sein de la communauté. Les employés municipaux sont fiers de contribuer à l'animation de cet espace, et espèrent que cette nouvelle installation sera appréciée par tous les usagers.

Venez découvrir cette nouvelle table de ping-pong et profiter des nombreuses activités offertes dans notre aire de jeux de plein air !



Le printemps est de retour : quelques rappels

Avec l'arrivée des beaux jours, la nature se réveille et les activités extérieures reprennent. Afin de préserver le cadre de vie agréable de notre village, voici quelques points à garder en tête pour un printemps en toute sérénité.

Entretien des haies et des espaces verts

Le printemps est la période idéale pour tailler vos haies, arbustes et arbres. Cependant, veillez à ne pas effectuer ces travaux durant la période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 31 juillet), conformément aux recommandations environnementales. Pensez également à ne pas empiéter sur la voie publique afin de garantir une circulation sécurisée pour tous.

Horaires de tonte et travaux bruyants

Pour respecter la tranquillité de chacun, les horaires autorisés pour la tonte des pelouses et autres travaux bruyants sont :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Incivilités : Stationnements abusifs sur places handicapées

Face à de nombreuses incivilités, nous vous rappelons que depuis 2003, le **stationnement abusif** sur un emplacement réservé aux personnes handicapées est assimilé à un stationnement gênant et est puni d'une **amende de 135 euros**.

La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux handicapés dès lors que votre véhicule ne dispose par d'une des deux cartes prévue à cet effet.

Déjections canines : un village propre, c'est l'affaire de tous !

Pour la propreté de notre village et le confort de chacun, **nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur les trottoirs et les espaces publics**.

Merci de votre vigilance et de votre civisme.

En respectant ces quelques règles, nous contribuerons ensemble à préserver la qualité de vie et le bien-être de notre communauté.

Hommage

Le 29 mars 2025, la commune de Bétheniville a organisé une cérémonie émouvante pour honorer la mémoire de Laurent Guénard, tragiquement décédé le 12 février 2025. Cet événement a rassemblé de nombreuses personnes, amis, famille et membres de la communauté, tous unis par un même sentiment de perte et de gratitude envers un homme qui a marqué les cœurs par sa générosité et son engagement.

Laurent Guénard n'était pas seulement un habitant de Bétheniville ; il était un véritable pilier de la vie associative locale. Sa gentillesse, sa bonne humeur et son dévouement inébranlable ont laissé une empreinte indélébile dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance de le connaître. Toujours prêt à tendre la main, il était le genre de personne qui illuminait une pièce par sa seule présence. Son sourire contagieux et son rire chaleureux étaient des invitations à la convivialité et à l'amitié.

Impliqué dans plusieurs associations, Laurent a particulièrement brillé au sein du Club de pétanque, où il a joué un rôle essentiel dans l'organisation d'événements. Que ce soit pour des tournois amicaux ou des rencontres intergénérationnelles, son enthousiasme et son sens de l'organisation ont permis de créer des moments inoubliables pour les participants. Il savait rassembler les gens autour de cette passion commune, transformant chaque partie de pétanque en une véritable fête de la convivialité.

Parallèlement, son engagement dans l'association de pêche de Bétheniville a été tout aussi remarquable. Laurent a consacré de nombreuses heures à l'entretien de la rivière locale, participant activement au rempoissonnement et à la préservation de l'écosystème aquatique. Son amour pour la nature et son désir de transmettre cet héritage aux générations futures étaient palpables dans chacune de ses actions. Il croyait fermement que la protection de l'environnement était une responsabilité collective, et il a su inspirer ceux qui l'entouraient à s'impliquer également. Au-delà de ses activités associatives, Laurent était un homme de cœur, toujours disponible pour aider les autres. Que ce soit pour prêter main-forte à un voisin, organiser une collecte de fonds pour une cause locale ou simplement offrir une oreille attentive, il était un véritable ami pour tous. Sa capacité à écouter et à comprendre les besoins des autres faisait de lui un confident précieux, et beaucoup se souviendront de ses conseils avisés et de son soutien indéfectible.

Pour honorer sa mémoire et perpétuer son esprit d'entraide et de convivialité, la municipalité a décidé de donner son nom au terrain de pétanque qu'il fréquentait assidûment. Ce geste symbolique est une manière de rappeler à chacun l'importance de l'engagement communautaire et de la solidarité.

À partir de ce jour, chaque partie de pétanque jouée sur ce terrain sera une célébration de la vie de Laurent, un hommage vivant à son esprit.

Laurent Guénard restera à jamais dans nos cœurs. Son héritage continuera d'inspirer les générations futures à s'engager et à partager leur temps avec les autres, tout comme il l'a fait. En ce jour de commémoration, la communauté de Bétheniville a non seulement pleuré la perte d'un ami cher, mais a également célébré la richesse de sa vie et l'impact durable qu'il a eu sur chacun d'entre nous. Que son souvenir nous guide et nous inspire à être meilleurs, à nous engager et à cultiver la bienveillance autour de nous.

(Frédéric Charton, conseiller municipal)

Vie Associative

Sainte Barbe



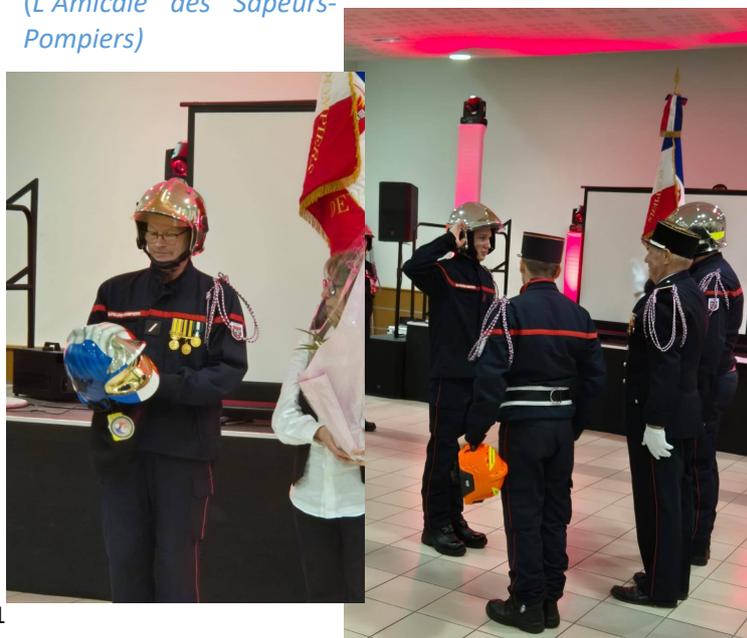
Samedi 18 janvier, nous avons célébré notre Sainte Barbe avec la venue surprise de notre ancien chef de centre le Sergent chef Lefevre Vincent qui a traversé la France pour nous. En 1er lieu la cérémonie avec de nombreuses remises que ce soit de médailles ou diplômes. Nous avons également souhaité une bonne retraite à Francis après 42 ans au centre de Betheniville qui a reçu en cadeau un casque offert par la municipalité. Mais également la remise de casque de Nathan. Félicitations à tous.

Merci au responsable de la section des Jsp de Suippes le lieutenant Vivien Brocard et de ses animateurs pour leurs présences.

La soirée a continué avec un repas dansant à hauteur de nos attentes. Merci à Fiesta Verano - BuZz le QuiZ pour l'ambiance de folie...

Félicitations à tous nos pompiers et merci à tous de votre fidélité...

(L'Amicale des Sapeurs-Pompiers)



Les pêcheurs ont la pêche



La société de pêche La Saumonée de Bétheniville a officiellement lancé sa saison 2025 avec une assemblée générale qui s'est tenue le 21 février dernier. Cet événement a permis de dresser un bilan positif de l'année écoulée et de préparer les activités à venir pour les passionnés de pêche de la commune.

Le bilan financier de l'association est à l'équilibre, un signe encourageant qui témoigne d'une gestion rigoureuse et d'un engagement fort de la part des membres. En parallèle, le bilan d'activité est également très satisfaisant, avec la réalisation de 9 rempoissonnements au cours de la saison 2024, garantissant ainsi la préservation de la biodiversité aquatique riche et variée de la Suippe.



La Saumonée a également marqué sa présence au forum des associations, renforçant ainsi ses liens avec la communauté et attirant de nouveaux membres désireux de découvrir les plaisirs de la pêche.

Dans un souci d'accessibilité, l'association a mis en place un système de vente de cartes de pêche sur place lors de cette assemblée, permettant à ceux qui ne peuvent pas acheter en ligne de participer à cette activité.



L'ouverture de la pêche à la truite, tant attendue, a eu lieu le samedi 9 mars au lever du soleil.

De nombreux pêcheurs se sont rassemblés au bord de la rivière, profitant d'une météo clémente, avec un beau soleil et des températures très agréables.

Le niveau de la rivière, élevé grâce aux nombreuses pluies hivernales, a rendu la pratique de la pêche encore plus intéressante, offrant des conditions idéales pour les passionnés.



Pour célébrer ce lancement de saison, l'association a organisé un barbecue amical, où les pêcheurs ont pu se restaurer et échanger des anecdotes autour de leur passion commune. Ce moment convivial a permis de renforcer les liens entre les membres et de partager des conseils sur les meilleures techniques de pêche.



Cette nouvelle saison s'annonce donc sous les meilleurs auspices pour les pêcheurs qui peuvent espérer de nombreuses et belles sorties, rencontres et échanges au bord de l'eau.



Le Tennis Club des Rives de Suippe brille au championnat des duos mixte de la Marne



Comme chaque année, le Tennis Club des Rives de Suippe a pris part au championnat des duos mixtes de la Marne 4ème série.

Cette saison, le club a engagé trois équipes, dont deux se sont retrouvées dans la même poule, tandis que la troisième évoluait dans une autre.

Grâce à leur engagement et leur détermination, deux de nos équipes ont réussi à se hisser jusqu'à la finale, disputée au centre de la ligue à Reims le dimanche 23 février.

Lors de cette ultime rencontre, elles se sont affrontées au travers d'un simple homme, un simple dame et un double mixte.

C'est finalement le duo **Stéphanie et Alexis** qui s'est imposé face à **Thierry et Céleste** sur le score de 3/0. Félicitations à eux pour cette belle victoire !

L'ensemble du bureau du TCRS est fier de leurs performances et de celles de tous les joueurs qui ont représenté le club avec passion et fair-play.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux défis sur les courts !

(Loane, vice-secrétaire du TCRS)



Retour en Images

Mercredis Récréatifs et Équip'Âge

Mercredi 15 janvier 2025, l'équipe des Mercredis Récréatifs a organisé une après-midi avec l'Association Equip'Âge que l'on remercie pour ce partenariat avec les enfants. 22 aînés, 29 grands et 24 maternelles présents. Une après-midi festive autour de jeux de société pour petits et grands, qui s'est terminée en tirant les « Rois et Reines » avec de bonnes galettes !



Comédie Itinérante

Mardi 21 janvier à 19h30, la **Comédie de Reims** était de retour à Bétheniville pour notre plus grand plaisir ! Après le succès de *Paysages avec Traces, épisode 1 Grand Est*, elle nous a proposé cette fois, en itinérance, le spectacle captivant *Retours*, une pièce fascinante signée **Fredrik Brattberg**, mise en scène et scénographiée par **Simon Delétang**. Avec **Julien Chavrial**, **Pauline Moulène**, et la participation exceptionnelle d'un jeune comédien amateur : **Anselme Simon**.

Dans *Retours*, un fils disparu dans une avalanche revient chez ses parents... pour disparaître et revenir encore, et encore, dans un cycle étrange et fascinant. Ce jeu de retours incessants crée un comique de situation grandissant, mêlant mystère et absurdité. Ce drame, qui explore les liens familiaux et les relations parents-enfants, se déroule dans un décor contemporain de salon-salle à manger. Mais sous son apparente simplicité, le récit bascule peu à peu dans une dimension fantastique où les repères temporels s'effritent, créant une tension à la fois singulière et cruelle.

Avec une soixantaine de spectateurs, la salle des fêtes de Bétheniville a vibré au rythme de cette mise en scène captivante, entre rires nerveux et moments de tension. Un grand merci à la **Mairie de Bétheniville** pour son soutien au théâtre et à la culture dans notre commune.



Concours de belote



Le dimanche 23 février, le club Equip'Age a organisé son 3^e concours de belote. Comme les années précédentes, la salle des fêtes affichait complet avec 48 équipes inscrites, accompagnées de nombreux visiteurs. Dans une ambiance conviviale, cinq parties se sont enchaînées, offrant du suspense et du plaisir aux participants. Tous ont été récompensés, et les grands vainqueurs de cette édition sont un couple du village. Félicitations à eux ! Un grand merci à toutes les personnes, commerces, associations et partenaires qui ont généreusement contribué aux lots. Et peut-être à l'année prochaine pour une nouvelle édition !

(Le bureau de l'association)

Les Mercredis Récréatifs fêtent le Carnaval

Mercredi 5 mars, les enfants ont défilé sous un beau soleil avec leur animateur dans la joie et la bonne humeur !
Une journée très festive !





Loto

Bétheniville en fête entame 2025 à vos côtés avec son traditionnel loto qui a eu lieu le samedi 8 mars.

Un grand merci à tous pour votre fidélité qui a fait de cette soirée un succès dès les réservations.

Une belle soirée que l'on a jouée conviviale et avec une formule différente pour gâter toujours plus nos fidèles joueurs !!

(Laure Huet, présidente de "Bétheniville en Fête")



Soirée Jeux de société



Samedi 15 mars, la Bibliothèque de Bétheniville a accueilli 22 participants pour une soirée jeux de société conviviale et animée. Petits et grands se sont réunis autour de divers jeux, guidés par Thierry de *Jouet et Station*.

Entre stratégie, réflexion et rires, chacun a pu découvrir de nouveaux jeux et partager un bon moment en famille ou entre amis.

Merci à tous les participants pour leur enthousiasme,



ainsi qu'à Thierry pour son expertise et sa bonne humeur !

Nous espérons vous retrouver nombreux pour une prochaine édition en juin.



Ateliers Imprimante 3D



Les ateliers d'impression 3D ont réuni une quinzaine de participants qui ont découvert et expérimenté la fabrication d'objets en 3D. En parallèle, une dizaine de personnes sont venues en accès libre pour réaliser leurs propres projets.

Au total, une cinquantaine d'objets ont été créés, allant des marque-pages aux pots à crayons et divers accessoires.

Une belle expérience mêlant créativité et innovation.

Bravo aux participants pour leur enthousiasme et leurs belles réalisations.



Les Bébés Lecteurs



Les séances *Bébés Lecteurs avec Martine, une bénévole*, continuent de ravir petits et grands tout au long de l'année. Différents thèmes ont été explorés : l'automne, le loup, Noël, les animaux, la jungle, les couleurs... En mars, nous avons eu la chance de bénéficier du prêt de la valise "**Nid de Paulette**", dans le cadre de l'opération *Premières Pages*, ainsi que de la venue de **Guillaume, référent BDM**, qui a animé une séance spéciale pour les assistantes maternelles.

Un grand merci aux participants et à nos partenaires pour ces moments de découverte et de partage !





Ateliers créatifs



Les ateliers créatifs, animés par **Sandrine**, avec l'aide précieuse de **Maria et Océane**, ont enchanté petits et grands autour de trois beaux thèmes : **l'Hiver, les Clowns et le Printemps**.

Ces moments de création ont permis aux participants de laisser libre cours à leur imagination tout en partageant un temps convivial.

Un grand merci à Sandrine, Maria et Océane pour leur investissement, et à tous les participants pour leur enthousiasme !



Concert à l'église

Dans le cadre du centenaire de l'église de notre commune (inaugurée en octobre 1925), et à l'initiative de la commission Bibliothèque et Culture, un concert offert par la mairie a eu lieu dans l'église le samedi 22 mars.



Le trio Mano Doches composé de Hervé au clavier, Jean-François à la contrebasse et Xavier à la trompette, a interprété des titres variés de Alléluia à Michel Delpech en passant par de la Bossanova ou des œuvres classiques de Mozart ou Debussy.



Le public venu assez nombreux de Bétheniville mais aussi de villages voisins fut conquis, et les musiciens étaient aussi ravis de ce moment de partage.

D'ailleurs les musiciens ont partagé leur enregistrement du concert sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=NQUKcGRxjxk>

RANDONNÉE GOURMANDE ET MARCHÉ ARTISANAL

**MERCI À TOUS,
PARTICIPANTS,
PRODUCTEURS,
SPONSORS,
BÉNÉVOLES,...**



Le dimanche 23 mars 2025, l'association Bétheniville à Toutes Jambes (BATJ) avait donné rendez-vous pour la 3e édition de son événement printanier. Une fois de plus, la journée a rencontré un franc succès. Les 210 randonneurs et coureurs présents ont pu profiter d'un parcours soigneusement tracé par Fabien Taquet, reliant Bétheniville à Saint-Hilaire-le-Petit. Les mairies et associations foncières responsables des chemins, qui ont permis l'accès à ces derniers, sont remerciées par l'association BATJ.

Les sportifs ont été récompensés avec deux ravitaillements, leur permettant de découvrir des produits de qualité, avant de se rendre au marché organisé dans la salle des fêtes à l'arrivée. Une fois de plus, BATJ a accueilli des artisans locaux qui ont su attirer de nombreux visiteurs, reconnaissant la qualité du travail de ces producteurs.

HOMMAGE A LAURENT GUENARD

Ce samedi 29 mars 2025 à 11h30, Jean-Jacques GOUAULT et son conseil municipal ont rendu hommage à Laurent Guénard, décédé accidentellement le 12 février 2025.

Sa famille mais également de nombreux habitants de Bétheniville et des villages alentours étaient présents sur le terrain de pétanque.

M. le Maire a lu un discours, rappelant que Laurent n'hésitait jamais à rendre service à son prochain et qu'il était très impliqué dans différentes associations du village. Puis, avec l'aide de la présidente de l'Association Pétanque Loisirs, il a dévoilé la plaque commémorative. Le terrain de pétanque s'appelle désormais

ESPACE PETANQUE LAURENT GUENARD.

Isabelle Boucksom, présidente de l'Association, a ensuite lu un poème de sa composition.

La cérémonie s'est terminée par un apéritif offert par la Mairie de Bétheniville.



Laurent,

**Les jours de concours,
tu te levais au petit jour
et, à l'heure prévue de notre arrivée,
les terrains étaient déjà prêts, tracés et ratissés.**

**Au mois de juin, tu sillonnais les villages çà et là
afin de récolter des lots pour la tombola.
Tu étais toujours présent pour aider
sans qu'il ne soit besoin de te le demander.**

**Bien sûr, tu étais un peu râleur
mais tu avais aussi très bon cœur.**

**Pour le barbecue, c'est toi qui apportais le bois
afin que le feu flamboie.**

**Puis, saucisses, merguez et lard tu aidais à faire cuire
avant que tous ne viennent se servir.**

**Ensuite, avec ta caisse, ta grille et ton crayon tu faisais le tour des tables.
Pour vendre toutes les cases de la tombola, tu étais vraiment imbattable.**

**Tu nous as quitté le 12 février,
nous laissant tous tristes et déprimés.
Nous garderons en mémoire ta joie et ta bonne humeur.
Tu resteras pour toujours dans nos cœurs.**

**Cet espace, sur lequel nous avons passé de bons moments, t'est maintenant dédié
et nous penserons à toi quand nous viendrons nous entraîner.**

**Nous ne t'oublierons jamais.
Repose en paix.**



*(Isabelle Boucksom,
Pétanque Loisirs)*

Informations diverses

Offre d'emploi

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Recherche animateur/accompagnateur sur différents sites sur le temps périscolaire.

CV et lettre de motivation à adresser **par mail** : broutin.valerie@grandreims.fr

ou par courrier à :
Madame Broutin,
2 rue de Nayeux à Pontfaverger
ou à déposer directement au Pôle.

Pour le mois de Juillet :

Recherche animateur diplômés BAFa ou équivalence

Pour tout renseignement, veuillez contacter Madame Broutin Manon au **06-30-10-18-50** ou par mail manon.broutin@grandreims.fr

INSCRIPTIONS ET DÉROGATIONS SCOLAIRES

RENTRÉE 2025 - 2026



Effectuez votre inscription ou demande de dérogation (soumise à avis) **du 3 mars au 16 mai 2025.**
Dossiers disponibles en mairie ou en ligne.
Documents complétés à déposer à la mairie du domicile.

www.grandreims.fr
f X @

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Nouvelles entreprises

range, organise, désencombre
Laëti trie
votre intérieur
Home Organiser

SIRET: 93099847100013

Instagram: [laetitrie](https://www.instagram.com/laetitrie)
Email: laetitrie@gmail.com
Phone: 06.12.18.95.91
Address: 51490 Bétheniville

Mon but :

- vous aidez à trier, à désencombrer de façon éco-responsable et organiser votre espace
- vous libérer d'une charge mentale, vous faire gagner du temps et de l'argent
- est de vous accompagner avec bienveillance et sans jugement



Eminoli Créa

Contact mail : contact@eminolicrea.fr
Personnalisation d'objets, vêtements, sacs, trousseaux, divers cadeaux, décorations...

Facebook

Instagram



Site internet : eminolicrea.fr

OLIVIER MULTISERVICES

Entretien intérieur / extérieur des locaux et jardins

Petits travaux de bricolage

Entretien et nettoyage de monuments funéraires

06 75 44 07 61
olivier.lubiato@orange.fr

AVANT APRES

0987 731 025 986 00029 - Ne pas jeter sur la voie publique

CERTAINES CHOSES N'ATTENDENT PAS

Chez LBL Tech, nous savons que vos appareils électroniques sont essentiels. C'est pourquoi nous offrons des services de réparation de haute qualité pour smartphones, ordinateurs et autres équipements, avec des prix justes et des pièces de qualité.

- Réparation Ordinateurs
- Réparation Smartphones, Tablettes, Consoles...
- Réparation d'outillages électroportatif (Diverses marques)
- Vente d'accessoires pour Smartphones (Originaux, Rhinoshield, Fairplay, Belkin)

SCAN ME

www.lbl-tech.com

LBL Tech 06 52 96 40 13
LOMBI Luca luca@lbl-tech.com

Ensemble, réparons l'avenir !

Ne pas jeter sur la voie publique

RCS Reims A 910 980 96

La mairie invite les enfants de
Betheniville de 2 à 12 ans
à une

CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

LUNDI 21 AVRIL
11H30

À L'AIRE DE JEUX PRÈS DU
TERRAIN DE PÉTANQUE



**Panneau
Pocket**

n°1 en
France

Les informations et alertes
de votre Mairie sont sur
PanneauPocket

1 Téléchargez gratuitement
l'application

2 Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal

3 Cliquez sur le ❤️ pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

Brocante de



BETHENIVILLE

Dimanche 15 juin 2025

de 08h à 18h



Buvette et restauration sur place

Inscription:

- retrait de dossier dans vos commerces
- téléchargeable sur le site de la mairie
- sur Facebook : *Bethenivilleenfete*

Informations :
07.65.73.89.98



Intermarché
Pontfaverger-Moronvilliers

Ne pas jeter sur la voie publique.

agenda

03/05/25	Concours de Pétanque en doublettes
18/05/25	Journée randonnée pour les adhérents « BATJ »
01/06/25	Championnat Régional organisé par le « BRC »
08/06/25	Concours de Pétanque en triplette et Barbecue
08/06/25	Tournoi U8U9 organisé par l'ASB
15/06/25	Brocante organisée par BEF
15/06/25	Tournoi U16 organisé par l'ASB
21/06/25	Barbecue des Sapeurs-Pompiers
22/06/25	Tournoi séniors organisé par l'ASB
29/06/25	Barbecue des adhérents et sponsors de BATJ